



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 30 mars 2023
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	27

Date de la convocation
24/03/2023

Date d'affichage
04/04/2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille.

Procurations :

M. ANDRÉ Claude a donné procuration à Mme MORETI Karine.
Mme SALUZZO Joëlle a donné procuration à Mme COSTE Josiane.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Mouvement en cours de séance : Mme RABERT Guylaine s'est absentée durant la présentation de la délibération n°2023-03-21, et n'a pas pris part au vote.

Secrétaire de séance : Mme COSTE Josiane a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 4.1.1. Créations et transformations d'emplois
DELIBERATION N° 2023-03-21

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 14 mars 2023,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à des avancements de grade, il s'avère nécessaire de supprimer les postes ouverts budgétairement et devenus vacants suivants :

	Temps de travail	Nombre	Catégorie
Emplois supprimés			
Technicien	100%	1	B
Agent de maîtrise	100%	1	C
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100%	2	C
Adjoint d'animation	100%	1	C

Monsieur le Maire informe également que la quotité de temps de travail d'un poste créé en conseil municipal doit être modifié avant que celui-ci ne soit pourvu par un agent :

	Catégorie	Temps de travail initial	Temps de travail modifié
Emploi modifié			
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	85%	80%

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la modification du tableau des effectifs au 01/04/2023.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 26	VOIX CONTRE /	ABSTENTION /
-----------------	------------------	-----------------

Le Maire,
Serge MALEN



Le secrétaire de séance
Josiane COSTE



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 04/04/2023 de la publication le 04/04/2023 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL

IV

C1

ETAT prévisionnel au 01/04/23

Annexe de libération 2023-03-21

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur Général des Services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques							0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							0,00
TOTAL		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ADMINISTRATIF (b)							
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	3,00	0,00	3,00	2,50	0,00	2,50
Adjoint administratif Principal 2 ^e classe	C	3,00	0,80	3,80	3,40	0,00	3,40
Adjoint administratif	C	1,00	1,60	2,60	1,60	0,00	1,60
TOTAL		10,00	2,40	12,40	9,50	0,00	9,50
FILIERE TECHNIQUE (c)							
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique principal 2 ^e classe	C	2,00	1,74	3,74	2,94	0,00	2,94
Adjoint technique	C	12,00	4,96	16,96	12,62	0,00	12,62
TOTAL		22,00	6,70	28,70	23,56	0,00	23,56
FILIERE SOCIALE (d)							
Educateur de Jeunes Enfants	A	1,00	0,50	1,50	1,30	0,00	1,30
ATSEM principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Agent social principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent social	C	1,00	2,514	3,514	3,514	0,00	3,514
TOTAL		7,00	3,01	10,01	9,61	0,00	9,61
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
Psychologue de classe normale	A	0,00	0,12	0,12	0,00	0,12	0,12
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	3,00	1,70	4,70	4,30	0,00	4,30
TOTAL		3,00	1,82	4,82	4,30	0,12	4,42
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
ETAPS principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur des activités physiques et sportives (ETAPS)	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE CULTURELLE (h)							
Assistant de conservation du patrimoine	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	0,00	0,66	0,66	0,66	0,00	0,66
Adjoint du patrimoine	C	0,00	0,70	0,70	0,70	0,00	0,70
TOTAL		0,00	1,36	1,36	1,36	0,00	1,36
FILIERE ANIMATION (i)							
Animateur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	2,00	0,80	2,80	2,80	0,00	2,80
Adjoint d'animation	C	1,00	4,65	5,65	5,35	0,00	5,35
TOTAL		5,00	5,35	10,35	10,15	0,00	10,15
FILIERE POLICE (j)							
Chef de service de police principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service de police principal 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brigadier chef principal	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Gardien-Brigadier de police municipale	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
TOTAL		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)							
		55,00	20,64	75,64	66,48	0,12	66,60